

UNE EUROPE SOLIDAIRE, SOUTENABLE, DÉMOCRATIQUE ET HOSPITALIÈRE : PLUS QU'UN RÊVE, UNE NÉCESSITÉ

Construire l'union entre des pays qu'une histoire séculaire avait divisés ; ambitionner une prospérité commune quand tout était détruit ; affirmer des valeurs humanistes et en faire un socle fondateur quand l'humanité venait de révéler sa face la plus sombre : le pari était fou. Si le puissant élan qui a porté la construction européenne avait pu le faire oublier, l'actualité est là pour le rappeler : la construction d'une Europe solidaire reste un pari.

Loin d'avoir disparu, les germes de la désunion incitent certains à faire sécession ou à rétablir des frontières. La prospérité est mal partagée : 117 millions sont touchés ou menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2016⁽¹⁾, et un grand nombre fait face à un quotidien toujours plus précaire, à un avenir toujours plus incertain. Enfin, le socle de valeurs sur lequel est bâti l'Union européenne s'érode à grande vitesse, devant la tendance autoritaire de certains États membres et le renoncement à traiter les migrants comme des êtres humains.

Faut-il continuer de miser sur l'Union européenne, si le pari est si difficile à tenir ? Pour le Secours Catholique, la réponse ne fait pas de doute : plus que jamais, nous avons besoin d'une Europe solidaire. Les Européens en ont besoin : pour favoriser les échanges et mieux répartir les richesses au sein de l'Union, pour combattre la concurrence fiscale et sociale, pour mener

délibérément la transition énergétique, pour répondre de façon concertée à la situation des personnes exilées, pour faire face aux grandes puissances mondiales... Mais le monde aussi a besoin de cette Europe solidaire et durable : le défi écologique appelle nécessairement des réponses supranationales, et face aux tentations xénophobes ou autoritaires, il revient à l'Europe d'incarner un modèle alternatif. Une Europe solidaire, soutenable, démocratique et hospitalière.

NOUS VOULONS UNE EUROPE GARDIENNE DE LA "MAISON COMMUNE"

« Déjà les limites maximales d'exploitation de la planète ont été dépassées, sans que nous ayons résolu le problème de la pauvreté », écrit le pape François (*Laudato Si'*, §27) **Le grand défi de notre humanité est de permettre à chacun et chacun de vivre dignement dans les limites de la planète. D'inventer une façon de vivre, collectivement, au-dessus du « plancher social » (des soins, une alimentation, un toit, un travail, un revenu... décents pour tous), et en-dessous du « plafond écologique »⁽²⁾ (neutralité carbone, sobriété dans l'usage des ressources, préservation de la biodiversité...). Aucun pays au monde n'y parvient aujourd'hui. C'est le défi que doit se donner l'Europe.**

(1) Un chiffre stable depuis dix ans alors que l'Union européenne s'était donné pour objectif de sortir 20 millions de personnes de cette situation.

(2) Cf. Kate Raworth, *La Théorie du Donut*, Plon, 2018.

1. MESURER LE CREUSEMENT DE LA DETTE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

En vertu du Traité de Maastricht, la Commission européenne veille au respect des grands équilibres budgétaires des États membres (les fameux 3% du déficit, en particulier). Mais l'équilibre budgétaire ne fait pas un projet de société. Surtout, il ne dit rien de la situation sociale et écologique. Les Grecs savent combien la rigueur budgétaire, quand elle devient obsession, peut provoquer de misère. Le Secours Catholique ne remet pas en cause l'importance d'une gestion budgétaire équilibrée. Mais elle ne saurait constituer la boussole de l'Europe.

Nous préconisons la reconnaissance et la mesure, dans un Pacte européen de justice et de soutenabilité, de deux autres dettes : la dette sociale (chaque fois que nous sommes en dessous du plancher social) ; la dette écologique (chaque fois que nous crevons le plafond écologique). Ainsi, s'il faut trois planètes pour généraliser le mode de vie actuel des Européens, c'est que notre dette écologique est de 200%. Ces indicateurs sont à déterminer en cohérence avec l'Accords de Paris et les Objectifs de développement durable (ODD).

La Commission, sous le contrôle du Parlement, deviendra alors la garante de l'inscription de chaque État membre dans une trajectoire de gestion raisonnée de ressources limitées, dans le respect des droits sociaux, compatible avec la sauvegarde de la planète. Cette grille d'analyse des politiques permettra d'encourager ou de proscrire certains choix (ex. investissements dans les énergies fossiles), mais aussi de redonner du sens aux choix collectifs : par exemple, sortir les investissements verts du calcul des 3% ou évaluer la pertinence de privatiser ou libéraliser tel secteur en fonction de l'impact social et environnemental.

2. POUR UNE EUROPE GARDIENNE DU SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX

Si l'Union « combat l'exclusion sociale et les discriminations, promeut la justice et la protection sociale, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits de l'enfant (...), la cohésion économique, sociale et territoriale, et la solidarité entre États membres », comme l'affirme le Traité de Lisbonne, elle doit s'y engager plus fortement et plus concrètement. Ce qui suppose que la Commission veille à l'accès effectif de toutes et tous aux droits fondamentaux, et mette en place **des mécanismes coercitifs à l'égard des États ne respectant pas les droits inscrits dans le Socle européen des droits sociaux.** Mais aussi, **une mobilisation budgétaire d'ampleur en faveur de**

l'inclusion sociale pour tous, y compris les personnes exilées, notamment via les fonds structurels, en facilitant l'accès des associations à ces financements. Ces fonds pourront être abondés par une lutte accrue contre l'évasion et la concurrence fiscales entre États membres. Le « Vieux Continent », qui reste l'un des plus prospères au monde, se doit aussi de mettre des moyens accrus et d'adapter ses politiques au service de la réalisation des Objectifs de développement durable dans les pays du Sud.

3. POUR UNE EUROPE GARDIENNE DU PLAFOND ÉCOLOGIQUE ET DE LA NEUTRALITÉ CARBONE

Respecter le plafond écologique, c'est aller au-delà des politiques existantes, qui mettent l'Union européenne sur la piste d'une réduction de 60% des émissions à 2050, alors qu'il faut atteindre l'objectif de neutralité en gaz à effet de serre à 2050 pour pouvoir maintenir le réchauffement global à +1.5°C, conformément à l'Accord de Paris. Cela implique, à court terme, de définir une trajectoire de réduction du budget carbone de chaque État membre et d'en contrôler le respect, de **sortir des énergies fossiles et notamment du charbon**, de déployer massivement les énergies renouvelables et **d'investir dans la lutte contre la précarité énergétique.** Mais aussi **dans la conversion sociale, professionnelle et territoriale des secteurs les plus émetteurs.**

Car **les politiques climatiques européennes** ne doivent pas nuire aux plus vulnérables mais soutenir une transition juste pour tous. C'est pourquoi, dans l'agriculture et le secteur des terres, elles **ne doivent pas reposer sur l'importation massive de biomasse** (notamment, pour les agrocarburants), qui ont des impacts très négatifs sur les petits paysans des pays du Sud, **ni sur les pratiques de compensation et de séquestration du carbone dans les sols** agricoles qui, à grande échelle, risquent de détourner les terres nécessaires à la sécurité alimentaire des populations. Elles doivent, **au contraire, restaurer les forêts, promouvoir les droits fonciers des populations autochtones** et des communautés locales, et **soutenir des modèles agro-écologiques** afin de mettre en place des solutions climatiques ambitieuses et justes³.

PARCE QUE CARITAS VEUT UNE EUROPE SOCIALE

Caritas Europa, le réseau européen du Secours Catholique, mène une campagne pour défendre une Europe qui ne laisse personne sur le bord du chemin. Voir <https://epelections.caritas.eu/>

(3) Rapport de l'Alliance Clara : [les pistes inexplorées pour ne pas dépasser les 1.5°C - le rôle du secteur des terres au cœur d'une action climatique ambitieuse](#)

NOUS VOULONS UNE EUROPE HOSPITALIÈRE

Le socle social doit être garanti à tout être humain. Alors qu'à travers l'Europe, de nombreux citoyens se mobilisent pour accueillir dignement les personnes migrantes, l'Union européenne doit s'appuyer sur cette solidarité en adoptant des mesures respectueuses des droits fondamentaux et fidèles aux valeurs qui la fondent.

1. RECONSTRUIRE UNE VOIX EUROPÉENNE COMMUNE SUR LES MIGRATIONS, CENTRÉE SUR LA DIGNITÉ DES PERSONNES

Le fait que des personnes quittent leur terre est une réalité mondiale, et durable. En choisissant la voie du repli sur soi et de la violation des droits, non seulement l'Europe trahit ses valeurs fondatrices, mais elle rend sa voix dans le monde inaudible. Aussi est-il essentiel que l'Union européenne et les États membres mettent au centre de leurs politiques le devoir de protection des personnes migrantes, la lutte contre toute forme d'exploitation et de traite des personnes, la nécessité d'une approche solidaire de l'accueil et le soutien aux personnes solidaires mobilisées partout en Europe.

Le Pacte mondial pour des migrations « sûres, ordonnées et régulières » a été adopté par 152 États sur les 193 que comptent les Nations Unies, mais parmi les réfractaires ou abstentionnistes, figurent la République Tchèque, la Hongrie, la Pologne, l'Autriche, la Bulgarie, la Roumanie et l'Italie. Ce Pacte rappelle notamment aux États leur obligation de respecter les droits des personnes, quel que soit leur statut, ainsi que la nécessité d'ouvrir de nouvelles voies légales et sûres de migration. **Le Secours Catholique attend de l'Union européenne qu'elle demande à tous les États membres l'adoption de ce Pacte et une mise en œuvre au service des droits fondamentaux des personnes migrantes**, tout au long du parcours migratoire.

2. RÉVISER LE RÈGLEMENT DUBLIN POUR PERMETTRE AUX PERSONNES EXILÉES DE CHOISIR LEUR PAYS D'ASILE AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

« À cause de Dublin, je ne suis plus un être humain, juste un nomade sans fin en Europe » (Bilal, Afghane). Le règlement Dublin contraint les personnes exilées à déposer leur demande dans le premier État membre de l'Union Européenne qui les aura identifiées, en général le premier pays d'entrée (Italie, Espagne, Grèce, Bulgarie). Ce règlement crée de fortes inégalités entre

États. En ne tenant pas compte des attaches et des projets que les personnes exilées ont dans certains États membres ni des différences dans les procédures d'asile au sein de l'Union⁴, le règlement Dublin est source d'une grande violence. Durant les 18 mois que peut durer cette procédure, il maintient de nombreux exilés dans un no man's land administratif, créateur de précarité sociale, économique et d'errances destructrices. **Afin que les droits des personnes exilées soient respectés, le SCCF demande que ce règlement Dublin soit suspendu dans l'attente de sa révision en faveur du libre choix du pays d'accueil.**

3. PROTÉGER LES DROITS DES PERSONNES MIGRANTES PLUTÔT QUE DE PROTÉGER LES FRONTIÈRES

Pour protéger ses frontières, l'Union européenne externalise les contrôles migratoires en dehors de son territoire. Elle mobilise de nombreux instruments pour empêcher les personnes migrantes de rejoindre l'Europe : soutien à des gouvernements faisant fi des droits humains comme en Libye ou au Soudan, instrumentalisation des financements normalement dédiés au développement à des fins de contrôle des migrations, présence militaire aux frontières, etc. Par la manne financière qu'ils apportent et les alliances politiques qu'ils tissent, l'Union européenne et les États membres renforcent des gouvernements autoritaires, voire des milices qui violent les droits des populations locales.

À l'intérieur du territoire européen, les frontières ont été rétablies d'un bout à l'autre de l'Espace Schengen, créant des zones où le droit d'asile n'est pas respecté et où l'enfermement est généralisé. Partout, le durcissement des contrôles engendre des drames humains pour les personnes migrantes qui prennent davantage de risques pour poursuivre leur route jusqu'en Europe, devenant vulnérables aux réseaux d'exploitation et de traite des êtres humains. Dans le même temps, les ONG qui leur portent assistance sont poursuivies pour leurs actions de secours.

À l'inverse de ces politiques, **le Secours Catholique demande que les personnes puissent demander l'asile aux frontières européennes, conformément à la Convention de Genève ; que soient développées des voies d'accès légales et sûres vers l'Europe ; qu'un dispositif européen de secours soit déployé sur les routes de l'exil ; que les personnes victimes de traite soient identifiées et accompagnées et que les États membres coopèrent pour éviter et sanctionner toute forme d'exploitation**⁵.

(4) Ainsi, le taux de protection pour un demandeur d'asile afghan peut passer de 0,5% en Bulgarie à 84,8% en France selon une étude de l'Office suédois des migrations.

(5) Conformément à la directive européenne du 5 avril 2011 sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains.

NOUS VOULONS UNE EUROPE AU SERVICE DES CITOYENS ET NON DE LA FINANCE

Si des êtres humains sont empêchés de circuler, les capitaux, eux, ne connaissent pas de frontières. Ce qui crée une concurrence entre États pour attirer les investisseurs, et encourage le moins-disant social ou fiscal. Les citoyens peuvent ainsi avoir le sentiment que le pouvoir leur échappe.

Pour que l'Union européenne soit au service de l'ensemble des citoyens, notamment les plus modestes, et pour relever les défis de la transition écologique et sociale, elle doit s'affirmer comme un espace de coopération, de règles communes, et non de compétition entre États membres. Encore faut-il réformer en profondeur la finance pour sortir des logiques de court terme auxquelles elle soumet l'activité économique.

1. PROVOQUER UN SURSAUT DÉMOCRATIQUE DANS LE FONCTIONNEMENT COMMUNAUTAIRE

Même si l'Union européenne peut servir de bouc émissaire de la part de responsables politiques nationaux, elle ne peut pas rester immobile face à la crise de confiance dont elle fait l'objet. Et d'importantes marges de progrès existent. Il lui faut :

- ▶ **Instituer l'association des personnes ayant l'expérience de la précarité à l'élaboration des politiques qui les concernent**, par exemple en créant un collège dédié au sein du Conseil économique, social et environnemental européen.
- ▶ **Énoncer des règles pour mieux encadrer les lobbies, éviter les conflits d'intérêts**, interdire les « portes tournantes » (pantouflage) et limiter les interactions entre acteurs financiers et responsables publics.
- ▶ **Rendre les instances de supervision indépendantes des secteurs dont elles ont la charge**. Dans le domaine de la finance, en particulier, des instances comme les Banques Centrales doivent être ouvertes à la participation d'organisations citoyennes pour donner davantage de poids aux enjeux de long terme comme la transition écologique et rendre davantage de comptes aux parlements.
- ▶ **Renoncer à introduire une justice d'exception pour les investisseurs** dans les accords de commerce et d'investissement : ces mécanismes de règlement des différends, qui permettent aux firmes étrangères de demander compensation en cas de changement

législatif défavorable à leurs intérêts, sont inutiles car la justice en Europe est suffisamment protectrice des investisseurs, et dangereux, car ils risquent de lier les mains des États membres en matière de régulation sociale ou environnementale.

2. RÉORIENTER LES FLUX FINANCIERS VERS LES ACTIVITÉS SOCIALEMENT UTILES À L'AIDE D'UN MALUS ÉCOLOGIQUE

Le désencadrement du crédit depuis les années 1980 a créé des déséquilibres en faveur des activités de marché financier et augmenté les risques de bulles spéculatives. En instaurant des principes de malus écologiques dans l'utilisation des outils de politique monétaire, comme par exemple les réserves obligatoires⁶, il est possible de **réduire le crédit dans des secteurs peu utiles ou nocifs (comme les énergies fossiles ou les fonds spéculatifs)** et de le réorienter vers les secteurs en demande (comme la rénovation thermique des logements).

3. ENREGISTRER ET SUPERVISER LES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE PARALLÈLE

Le secteur de la finance parallèle, ou shadow banking, représente aujourd'hui près de la moitié du système bancaire traditionnel et sa taille a plus que doublé depuis le début des années 2000. Or il s'agit d'un **secteur opaque, non régulé et à haut risque, qui pèse sur l'économie réelle et qui peut déclencher des crises**. Les autorités de supervision doivent enregistrer et superviser systématiquement les activités de tous ces acteurs parallèles, et informer les Banques Centrales des activités menées et des risques pris, comme c'est le cas actuellement pour les banques. Cela permettrait de surveiller ces activités, de contrôler que les niveaux de fonds propres soient suffisants pour couvrir les risques et de réglementer, si ces pratiques s'avèrent nuisibles à l'intérêt général (spéculation sur devises et matières premières, prises de positions dominantes dans des secteurs industriels, etc...).

(6) Ce sont des dépôts peu ou pas rémunérés que chaque banque d'un pays ou d'une zone monétaire doit effectuer sur son compte à la banque centrale dont elle dépend. Instruments de politique monétaire, leur variation peut être utilisée par les banques centrales pour limiter ou favoriser l'expansion du crédit.

CONTACTS :

Jean Merckaert jean.merckaert@secours-catholique.org

FINANCE : Grégoire Niaudet gregoire.niaudet@secours-catholique.org

MIGRATIONS : Juliette Delaplace juliette.delaplace@secours-catholique.org

ÉCOLOGIE : Emilie Johann emilie.johann@secours-catholique.org